

Le 21 octobre 2020

N/Réf. : 06595 (121855)

Objet : Demande d'accès à l'information du 21 septembre 2020

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 21 septembre 2020 visant à obtenir *les suivis aux recommandations relatifs au décès de M. Bernard Blais*.

L'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1 (la Loi) prévoit ce qui suit :

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

Après analyse, il s'avère que votre demande relève davantage de la compétence des organismes ci-après désignés. Nous vous invitons d'ailleurs à présenter une demande d'accès à l'information auprès de chacune de ces organisations :

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC
Madame Marie-Josée Dupuis
Syndique et directrice de la Direction des enquêtes
1250, boul. René-Lévesque O., bureau 3500
Montréal (Québec) H3B 0G2
Téléphone : 514 933-4441 poste 5314
Télécopieur : 514 933-3276
accesdocument@cmq.org

... 2

CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
Madame Christyne Côté
Coordonnatrice des services en santé au travail
848, avenue Taniata, local 214
Lévis (Québec) G6Z 2T6
Téléphone : 418 839-2070 poste 2308
Télécopieur : 418 839-9161
christyne.cote.csssml@sss.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 46 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à ce recours.
Veuillez recevoir, nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

PD/ns

p. j.